

Département du Var

République Française

Arrondissement de Draguignan

ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de Conseillers : En exercice : 48 Présents : 31	Séance du : 29 décembre 2025	Date de publication : 13 janvier 2026
--	---------------------------------	--

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf décembre à dix heures, le Conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 18 décembre 2025, s'est réuni à la Communauté d'agglomération, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - BOUDOUBE Paul - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - CHIODI Josiane - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - LOMBARD Danièle - LONGO Gilles - SOLER Annie - CORDINA Pierre - REGGIANI Jean-Paul - BESSERER Christian - PETRUS BENHAMOU Martine - CHIOCCA Christophe - PLANTAVIN Christelle - PERONA Patrick - LAUVARD Sonia - RENARD Patrick - CREPET Sandrine - BRENDLE Karen - SERT Richard - RAMI Hafida - HEUDIARD Frédéric - MORENVAL Fabrice - BOUVARD Martine - FABRE Julien - DEMONEIN Caroline - TISSIER Ken .

REPRESENTES : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : RACHLINE David donne procuration à MASQUELIER Frédéric - DECARD Guillaume donne procuration à DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - LEMAITRE Didier donne procuration à CHIODI Josiane - HUMBERT Cédric donne procuration à MARCHAND Charles - LEROY Carine donne procuration à LANCINE Brigitte - BOYER Max donne procuration à CORDINA Pierre - BARBIER Jean-Louis donne procuration à PERONA Patrick - KARBOWSKI Ariane donne procuration à PLANTAVIN Christelle - BLANC Sylvie donne procuration à RAMI Hafida - GRILLET Maxime donne procuration à ISEPPI Stéphane - ZUCCO Yvonne donne procuration à LOMBARD Danièle.

NON REPRESENTES : BARKALLAH Nassima - BONNEMAIN Emmanuel - FRADJ Laurence - POUSSIN Julien - JEANPIERRE Jimmy - MION Jérôme.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHIODI.

FINANCES

*

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET PRINCIPAL

*

- N° 169 -

Mme CHIODI, Vice-Présidente, expose :

Dans l'attente du vote du budget primitif 2026, l'ordonnateur peut engager, liquider et mandater les dépenses non recensées dans l'état des dépenses engagées non mandatées de 2025, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (hors reports et hors autorisations de programme), déduction faite de ceux imputés aux comptes 16 et 18, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par l'organe délibérant.

En ce qui concerne les autorisations de programmes, la limite est de 1/3 des crédits de paiements inscrits sur l'exercice 2025.

A la suite de cet exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1,

VU la délibération n°29 du Conseil communautaire du 10 avril 2025 portant approbation du budget primitif 2025 du budget principal,

VU la délibération n°36 du Conseil communautaire du 10 avril 2025 portant sur les ajustements des AP/CP dans le cadre du vote du budget primitif 2025,

VU la délibération n°74 du Conseil communautaire du 11 juin 2025 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget principal,

VU la délibération n°76 du Conseil communautaire du 11 juin 2025 portant sur les ajustements des AP/CP dans le cadre des décisions modificatives de 2025,

VU la délibération n°119 du Conseil communautaire du 23 septembre 2025 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget principal,

VU la délibération n°126 du Conseil communautaire du 23 septembre 2025 portant sur les ajustements des AP/CP dans le cadre des décisions modificatives de 2025,

VU l'avis de la Commission des assemblées,

le Conseil communautaire est invité à :

AUTORISER, dans l'attente du vote du budget primitif 2026 du budget principal, Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement des crédits ouverts au budget 2025 (BP 2025 hors reports + DM) et suivant la répartition ci-après :

Chapitres / Opérations en ACP	Crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant vote budget 2026
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	355 655,00	88 914,00
Chapitre 204 Subventions d'investissement versées	871 477,00	217 869,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	7 910 903,00	1 977 726,00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	12 646 875,07	3 161 719,00
Chapitre 26 Participations et créances rattachées	10 100,00	2 525,00
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	48 035,72	12 009,00
AP 2015-01 Subvention construction logements sociaux	710 725,00	236 908,00
AP 2021-01 Dispositif Alabri	150 000,00	50 000,00
AP 2022-01 Réaménagement du front de mer Fréjus Saint-Raphaël	15 719 610,00	5 239 870,00
AP 2022-02 Aménagement des ouvrages EP de Fréjus Plage	472 500,00	157 500,00
AP 2024-01 Construction de l'hôtel communautaire d'ECAA	517 020,00	172 340,00
AP 2024-03 Réaménagement de la promenade Beaumont aux Issambres	170 000,00	56 667,00
AP 2024-04 Aménagement du Parc public paysager à Saint-Raphaël	422 000,00	140 667,00
AP 2025-01 Ferme des Esclamandes	55 829,00	18 610,00
AP 2025-04 Fonds de concours 2025	10 214 894,00	3 404 965,00
TOTAL GÉNÉRAL	50 275 623,79	14 938 289,00

LE CONSEIL,

APRES avoir entendu l'exposé de **Mme CHIODI, Vice-Présidente,**
ET A LA DEMANDE de M. LE PRESIDENT,
APRES en avoir délibéré,

À LA MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS par 41 voix POUR et 1 voix CONTRE (SERT Richard), ADOPTE LA DÉLIBÉRATION.

FAIT et **DELIBERE** en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

La Secrétaire de séance

Frédéric MASQUELIER

Josiane CHIODI